

Circuit le Sallerin / le Sovarin de la commune de Blacé



Visorando



Randonnée n°36238407

Une randonnée proposée par CCAS DE BLACE

Surplombant la vallée de la Saône, le sentier traverse les vignes du Beaujolais et passe par le bas du vallon de Rochefolle pour rejoindre l'acrobranche de Blacé, en traversant le ruisseau le Sallerin / le Sovarin et traverse une forêt de feuillus et de résineux. Une pause à la Chapelle de Saint-Bonnet révélera la beauté du panorama sur le Val de Saône et le Beaujolais.

Durée :	7h50	Difficulté :	Difficile
Distance :	20,44 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	694 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	691 m	Régions :	Massif central, Beaujolais
Point haut :	717 m	Commune :	Blacé (69460)
Point bas :	285 m		



Mairie de Blacé
Bienvenue en Pays Beaujolais

Description

Depuis Villefranchre-sur-Saône, prendre la D43. Dépasser Arnas et prendre, après le village et toujours sur la même départementale, la D19A en direction de Blacé. Le départ se fait au niveau de la salle des fêtes de Blacé avec un parking au-dessus de cette dernière.

Ce circuit est **balisé en Orange avec le signe d'un tire-bouchon**.

(D/A) Sortir à droite du parking de la salle des fêtes et suivre le parcours de 16 km, Rue de l'Ancien Pensionnat, puis rejoindre la Route de Berne et prendre à gauche devant le Château de Champ-Renard. Arriver à la départementale.

(1) Traverser la D19 et prendre en face le chemin montant entre maisons et vignes puis continuer sur la route du Crêt de Charnat en ignorant une route à gauche. Continuer jusqu'à l'intersection suivante au niveau d'une impasse.

(2) Tourner à gauche dans l'Impasse du Crêt de Charnat sur 20 m puis prendre le chemin de droite. Variante pour découvrir la table d'orientation à 100 m en remontant sur votre gauche. Rester toujours en face jusqu'au prochain croisement.

(3) Contourner le massif, prendre à droite et passer devant une cadole (cabane de vigne). (NB : il est autorisé de s'y réfugier **mais n'oubliez pas d'emporter vos déchets**). Arrivé à la route goudronnée, prendre à droite, puis à gauche sur la D20 sur 350 m (marcher sur la bande enherbée à droite de la chaussée). Au carrefour, prendre la route à gauche (D649.2) Route de Montmelas sur 250 m jusqu'au premier chemin descendant en face.

(4) Emprunter le chemin qui descend à gauche, en arrivant à la petite route goudronnée, prendre à droite et remonter sur 300 m pour arriver à l'entrée du hameau Le Gay. Rester à droite sur la route de Montmelas puis aller jusqu'au premier chemin à gauche l'Impasse du Peillon.

(5) Remonter cette impasse et prendre à droite sur la Route de la Croix du Ban puis encore à droite au premier croisement en poursuivant entre les vignes. Tourner à gauche après avoir passer une colline et arriver à la route.

(6) Retraverser la Route de la Croix du Ban, en face descendre jusqu'à la Route de Vaux, laisser à gauche le hameau du Paragard, et descendre entre

Points de passages

D/A Parking des randonneurs. Salle des fêtes
N 46.032496° / E 4.649569° - alt. 285 m - km 0

1 D19
N 46.03388° / E 4.645394° - alt. 313 m - km 0.41

2 Impasse du Crêt de Charnat
N 46.036017° / E 4.633091° - alt. 393 m - km 1.4

3 Intersection - Crêt de Charnat (444m)
N 46.033696° / E 4.627108° - alt. 432 m - km 2.14

4 Emprunter le chemin à gauche
N 46.029672° / E 4.616027° - alt. 434 m - km 3.22

5 Impasse du Peillon
N 46.028414° / E 4.610736° - alt. 434 m - km 3.95

6 Route de la Croix du Ban
N 46.031375° / E 4.616711° - alt. 442 m - km 4.73

7 Rivière le Sallerin / le Sovarin - Sallerin (cours d'eau) - Affluent de la Vauxonne
N 46.037661° / E 4.620456° - alt. 333 m - km 6

8 Rue de Blacé
N 46.039321° / E 4.608394° - alt. 453 m - km 7.83

9 Ruisseau le Sollarin
N 46.035754° / E 4.595473° - alt. 512 m - km 8.98

10 Accrobranche de Blacé " Au Fil des arbres "
N 46.03262° / E 4.592544° - alt. 612 m - km 10.4

11 - Col de Saint-Bonnet (645m)
N 46.021911° / E 4.590756° - alt. 647 m - km 12.57

12 - Chapelle Saint-Bonnet (Montmelas-Saint-Sorlin)
N 46.018182° / E 4.602501° - alt. 663 m - km 13.68

13 Route de Montmelas
N 46.018194° / E 4.611107° - alt. 512 m - km 15.18

vignes et bois jusqu'à la rivière le Sollarin / le Sovarin en continuant toujours sur le chemin descendant.

(7) Tourner à gauche en passant cette rivière le Sollarin/le Sovarin, remonter en contournant le Crêt du Ris, traverser une forêt de feuillus et de résineux, puis rejoindre des vignes. Partir à droite au premier embranchement puis à gauche deux fois avant d'aller en face à la troisième fourche. Aller à droite à la quatrième intersection et arriver à la Rue de Blacé.

(8) La traverser et prendre à gauche entre vignes et poursuivre en sous-bois, jusqu'à atteindre de nouveau ruisseau le Sollarin/le Sovarin.

(9) Poursuivre le chemin en remontant en forêt avec un bon dénivelé pour arriver au Crêt de Néron et à l'accrobranche de Blacé "Au Fil des arbres".

(10) Prendre sur la droite, ignorer une intersection à droite, et rejoindre le Col du Faily, prendre, en montée douce, le 2^e chemin sur la gauche. Continuer à gauche au croisement suivant puis tout droit pour rejoindre le Col de Saint-Bonnet par une descente en pente douce ou *faire la variante sportive sur le 1^{er} chemin à votre gauche, pente raide et rejoindre le Col de Saint-Bonnet par une bonne descente.*

(11) Traverser le carrefour et prendre le chemin de droite pour rejoindre la Chapelle de Saint-Bonnet. Garder la droite aux deux prochains carrefours pour arriver à un troisième. Prendre ce chemin de droite pour arriver à la chapelle, petite montée courte de 150 m et assez raide entre les buis.

(12) Après la chapelle, prendre un petit chemin sur la droite pour descendre sur 500 m entre les buis et rejoindre en contre-bas la Rue de Saint-Bonnet sur la gauche. Marcher sur la route de Saint-Bonnet sur 200 m puis prendre le chemin à droite qui descend. Passer sous le cimetière de Montmelas, Rue du Prieuré, et poursuivre par le chemin dans les vignes en effectuant un gauche/droite pour arriver à la route.

(13) Traverser la D649-2, Rue du Repos ou Route de Montmelas et en partant de la villa descendre jusqu'au premier carrefour. Tourner à gauche au noyer, puis descendre le long du bois. Continuer à descendre jusqu'à apercevoir une cadole à gauche. Tourner à gauche en laissant la cadole au-dessus de vous et suivre le vallon en descendant jusqu'à la route des Grandes Terres.

(14) Prendre à droite sur la route puis à gauche le 1^{er} chemin en épingle pour rejoindre le Ruisseau le Marverand (ignorer un carrefour à droite). Traverser ce ruisseau et ensuite, remonter sur la gauche direction le Montoux avec une côte assez raide. Partir à droite à la fin de la côte puis continuer tout droit jusqu'au lieu-dit le Montoux.

(15) Le traverser, le propriétaire de la maison possède quatre chiens attachés le long du chemin communal et qui peuvent impressionner le randonneur, mais c'est sans risque. Poursuivre jusqu'au début de la route goudronnée.

(16) Prendre le chemin de droite en direction de la Madone. À la sortie du chemin de buis sous la Madone, prendre le chemin à gauche. À l'entrée du hameau « le Gonnu », prendre la route à gauche jusqu'à sa sortie.

(17) À la sortie du hameau, *découvrir le travail de Christine Debonnaire (styliste céramiste)* ensuite prendre le chemin à droite, couper une route et ignorer deux carrefours pour rejoindre l'Impasse des Maisons Neuves. Prendre à droite sur celle-ci et rejoindre ensuite la Rue des Carrières.

(18) Prendre à droite, puis à gauche Rue du Cellier afin de traverser le village de Blacé jusqu'au rond-point.

(19) Prendre la 2^e route à droite, D19A, Avenue de La Mairie et rejoindre le parking des randonneurs derrière la salle des fêtes (D/A).

14 Route des Grandes Terres

N 46.024044° / E 4.615942° - alt. 379 m - km 16.29

15 Le Montoux - Marverand (cours d'eau) - Affluent de la Saône

N 46.028259° / E 4.623339° - alt. 388 m - km 17.52

16 La Madone de Blacé

N 46.029012° / E 4.625852° - alt. 383 m - km 17.74

17 Le Gonnu

N 46.029038° / E 4.63212° - alt. 342 m - km 18.55

18 Rue des Carrières

N 46.029382° / E 4.642008° - alt. 328 m - km 19.39

19 Rond-point de la mairie

N 46.031925° / E 4.644489° - alt. 305 m - km 20.03

D/A Parking des randonneurs. Salle des fêtes

N 46.032495° / E 4.649593° - alt. 285 m - km 20.44

Informations pratiques

A proximité

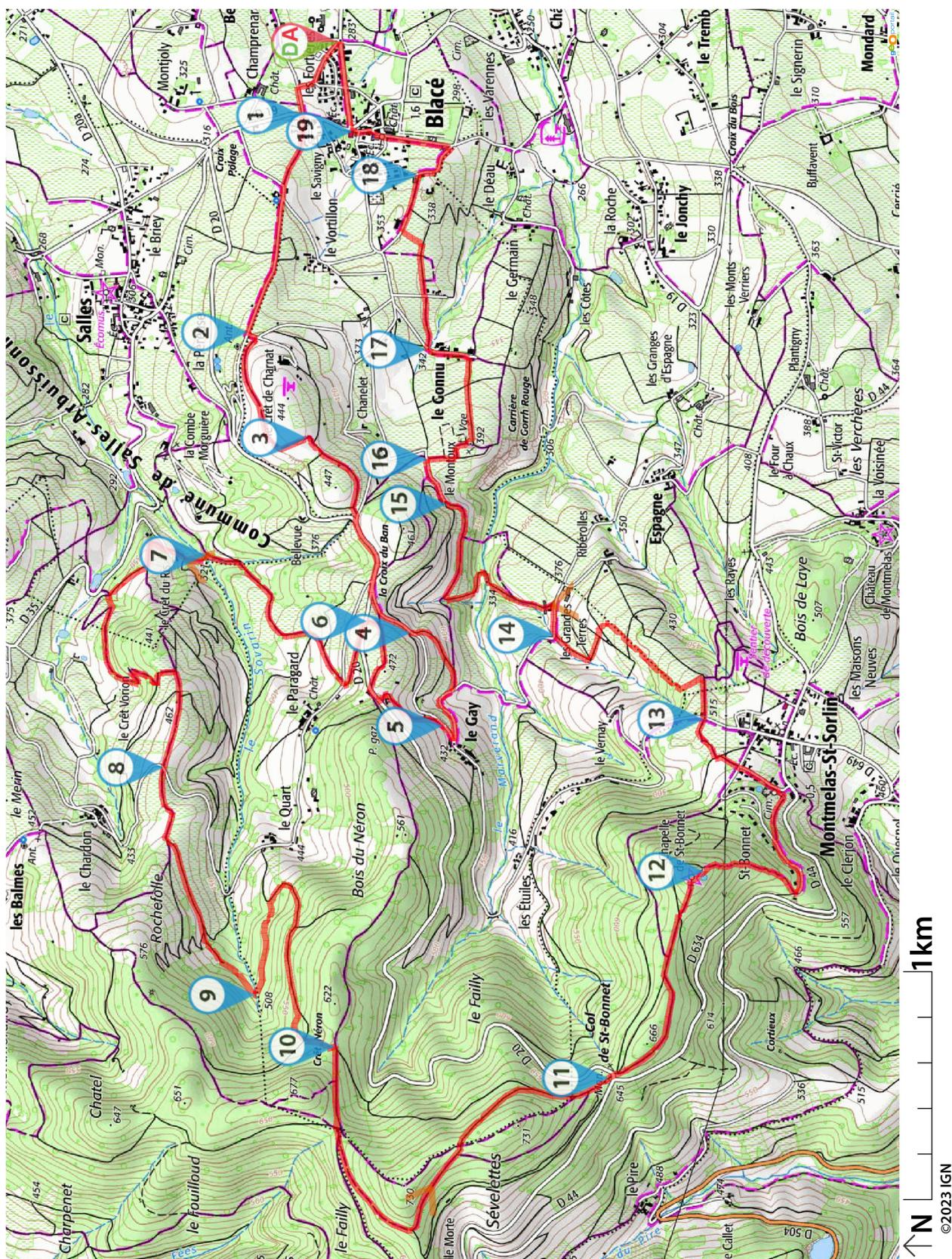
- (12) [Chapelle de St-Bonnet](#)

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-le-sallerin-le-sovarin-de-la-com/>

En savoir plus : CCAS DE BLACE

- Site internet : <https://mairie-blace.fr/fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

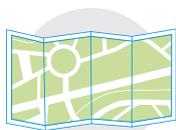
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.